



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 06 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	18	24

Date de convocation 25/05/2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le six Juin à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI,

Présents : Olivier BILLIARD, Jean-Claude BRAYER, Patrice CLOSS, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Gilles DESNOUVEAUX, Audrey DUHOUX, Franck DUHOUX, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Etienne MARASI, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Thierry PONCE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Didier COGNON, Claude COSSON, Josette DEMANGEOT, Stephan EMERAUX, Christelle GAUVAIN, Christine GUILLEMY, Sébastien GUILLERMO, Bernard GUY, François GUYOT, Martine HENRISSAT, Arnaud LAMOTTE, Marie-Claude LAVOCAT, Nicole PENSEE, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD.

Représentés :
Stephan EMERAUX par Thierry PONCE
Christelle GAUVAIN par Gilles DESNOUVEAUX
Sébastien GUILLERMO par Jean-Claude BRAYER
Martine HENRISSAT par Patrice CLOSS
Arnaud LAMOTTE par Véronique NICKELS
Marie-Claude LAVOCAT par Roland THERY

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Validation du plan de financement Bistrots de Pays 2024
N° de délibération : 2024-15

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	24	24	0	0	0

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Considérant l'alinéa 4 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que l'une des missions du Pays de Chaumont est « d'animer et promouvoir des marques territoriales de type « Petites Cités de Caractère » ou « Bistrots de Pays »

Considérant l'accord d'utilisation et de distribution de la marque Bistrots de Pays® du 1^{er} octobre 2013,

Considérant le projet d'animation 2024 des Bistrots de Pays « Bistrot de Pays en Fête » qui comprendra des actions permettant de dévoiler le savoir-faire des bistrotiers et producteurs locaux par des animations et actions de communication.

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter les subventions publiques conformément au plan de financement ci-dessous :

Postes de dépenses	HT	TTC	Poste de recettes	HT	TTC
Marque bistrot de Pays	1 433,33 €	1 720,00 €	LEADER	3 860,57 €	3 860,57 €
Animation	2 289,03 €	2 517,99 €	Participation Bistrotiers	300,00 €	300,00 €
Communication	1 103,35 €	1 324,02 €	Autofinancement SMPC	665,14 €	1 401,44 €
Total	4 825,71 €	5 562,01 €	Total	4 825,71 €	5 562,01 €

Et APRES en avoir délibéré, **le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

- 1° D'approuver le projet et le plan de financement.
- 2° D'autoriser le Président à solliciter la subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme
 Stéphane MARTINELLI, Président